

Procès-verbal de la réunion annuelle de l'Association des propriétaires du lac Clair (2011) et de l'Association des propriétaires du lac Clair tenue à l'école le Goéland de St-Alban, le samedi 16 juin 2018 à 09h40.

1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Michel Bouchard est désigné pour agir à titre de président de la réunion et monsieur Jacques Villeneuve à titre de secrétaire.

Quarante-huit propriétaires ont signé le registre des présences.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé tel que proposé.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ANNUELLE DU 17 JUIN 2017.

Le procès-verbal de la dernière réunion annuelle tenue le 17 juin 2017 est adopté par les membres.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT (2017-2018)

Le président du Conseil d'administration, M. Michel Bouchard, reprend les grandes lignes du rapport d'activités pour l'année 2017-2018 qui a été transmis aux membres avant la tenue de l'assemblée.

5. BILAN FINANCIER 2017-2018 ET BUDGET 2018-2019

Le trésorier M. Raymond Morissette présente le bilan financier 2017-2018 et les prévisions budgétaires 2018-2019 dont copie a été transmise aux membres avant la tenue de l'assemblée.

Après avoir expliqué les dépenses engagées aux différents postes budgétaires, il met l'accent sur le fonds de prévoyance et rappelle l'importance d'en assurer la croissance régulière.

Finalement, après avoir signalé que certaines cotisations demeurent impayées, il explique que les cotisations annuelles pourront être payées par prélèvement automatique pour ceux qui préféreraient ce mode de paiement. Le montant de la cotisation demeure le même pour l'année à venir.

Une question est soulevée par un des membres de l'assemblée sur les règles s'appliquant aux cotisations à payer par les propriétaires de plus d'un terrain. Suite aux explications fournies par le président, l'assemblée approuve les prévisions budgétaires 2018-2019.

6. RAPPORT DES RESPONSABLES DES COMITÉS.

a) Infrastructures

Le responsable du comité des infrastructures, M. Clément Turgeon, fait le bilan des travaux complétés au cours de la dernière année. Il explique qu'il faudrait changer le type de matériel pour le revêtement du chemin pour assurer une meilleure stabilité et mieux contrôler la dispersion de la poussière qui s'accumule finalement dans le lac. À ce sujet il rappelle que le respect d'une vitesse maximale de 40 km/h diminue la production de poussière. Il termine son intervention en insistant sur le fait qu'il faudra dresser une liste des travaux nécessaires au cours des prochaines années et prévoir un échéancier et le financement récurrent nécessaire.

b) Accueil

Le responsable du comité d'accueil, M. Serge Hudon présente les faits saillants de la dernière année.

Le changement de formule pour la fête annuelle a plu à tous les participants. La soirée fut très agréable malgré le temps maussade. M. Hudon félicite tous les organisateurs et souligne la contribution de Mme Monique Larue.

La partie de sucre organisée au printemps a également connu du succès. La contribution de M. Clément Turgeon est soulignée.

Le projet d'aménagement de sentiers pédestres se poursuit et l'aménagement du sentier des cascades est prévu avec l'objectif d'éviter de marcher sur des terrains privés.

M. Hudon rappelle qu'au cours de l'année 2017-2018 les relations avec les municipalités de St-Alban et de Ste-Christine d'Auvergne se sont intensifiées. Il s'avère que les plaintes sont traitées de façon différente selon la municipalité mais que les dossiers progressent de façon satisfaisante.

Dans ce contexte de plaintes il rappelle que les propriétaires ne doivent pas hésiter à signaler des situations qu'ils jugent anormales. La vigilance de tous est nécessaire.

c) Environnement

Présentation par M. Jacques Villeneuve (en l'absence de Mme Monique Larue) intitulée « En eaux troubles ».

Selon les observations de l'année 2017-2018, le Lac Clair subit la plus forte diminution de transparence, si on compare à d'autres lacs de la région. La situation est préoccupante mais il faut plusieurs années d'observation pour déterminer la variabilité normale. Des prélèvements faits au cours de la même période révèlent une augmentation de la chlorophylle, ce qui favorise une plus grande activité végétale. Plusieurs ont noté une augmentation du périphyton sur les roches immergées. Tous ces signes montrent que le lac Clair « vieillit », ce qui est normal. C'est ce qui s'appelle l'eutrophisation. Ce qui devrait nous préoccuper, c'est la vitesse de l'eutrophisation. Les différentes causes de ce phénomène et les mesures de prévention sont expliquées dans une présentation par Mme Chantal Leblanc de la CAPSA. Cette dernière explique également l'étude qui a été commandée par le conseil d'administration pour évaluer la

sédimentation et la présence de plantes aquatiques au lac Clair.

M. Villeneuve termine son intervention en expliquant les recommandations du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'évaluation de la qualité de l'eau du lac Clair.

7. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Trois membres du conseil d'administration dont le mandat se termine ont manifesté le désir de renouveler leur engagement. Ils sont réélus sans qu'il soit nécessaire de procéder à un vote. Il s'agit de :

Mme Monique Larue
M. Serge Hudon
M. Clément Turgeon

Mme Brigitte Pelletier est élue pour un mandat de deux ans au poste d'administrateur occupé jusque-là par M. Gaston Truchon.

8. PRÉSENTATION PAR MADAME CHANTAL LEBLANC DE LA CAPSA .

(Cette présentation et le rapport du responsable du comité de l'environnement ont eu lieu après le rapport d'activité du président. Les documents présentés sont disponibles sur demande).

Mme Leblanc explique l'évolution trophique et ses effets. Elle souligne l'importance de l'érosion dans ce processus. Elle rappelle également l'importance d'une bonne gestion de la bande riveraine pour atténuer les effets de l'érosion. Elle termine en présentant l'étude qui sera faite à la fin de l'été 2018 pour évaluer l'épaisseur de l'envasement et le recouvrement des plantes aquatiques du littoral. Le rapport de cette étude sera présenté lors de l'assemblée générale de juin 2019.

9. QUESTIONS PAR LES MEMBRES

Un membre de l'assemblée souligne les difficultés rencontrées par quelques propriétaires lors de la mise à l'eau de leurs pontons. M. Michel Bouchard précise que la pente de la rampe de mise à l'eau répond aux normes mais que la profondeur est insuffisante pour certains types de remorque. Il est impossible d'avancer la rampe plus loin de la rive ou de creuser le fond du lac. La solution est d'utiliser un type de remorque mieux adapté à la configuration de la rive pour faciliter la mise à l'eau.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 12h05.

Jacques Villeneuve
Secrétaire